

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction du Patrimoine
JPB/CGG/GW/CR

N°344/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Signature avec la Société Batiprev d'une offre de prix pour la régularisation de la Mission de Coordination SPS relative à la construction de l'école élémentaire Marc Boch.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2123-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la décision n°557/2018 du 30 octobre 2018 portant signature d'une offre de prix avec la société Batiprev pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre de la construction des écoles Marc Bloch et Marie Curie,

Considérant que la construction du groupe scolaire Bloch/Curie nécessitait une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises,

Considérant que le délai initial fixé pour l'exécution desdits travaux était de 12 mois et a été prolongé de 4 mois suite aux conséquences de la crise sanitaire dues au Covid-19,

Considérant l'impact financier sur la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé.

DECIDE

- **De signer** avec la société Batiprev, sise 259-261 rue de Paris, 93100 Montreuil, l'offre de prix jointe à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 1 944 € TTC pour les 4 mois supplémentaires nécessaires à la finalisation des travaux,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 7 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **11 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **13 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la Société Batiprev d'une offre de prix pour la

Objet de l'acte : régularisation de la Mission de Coordination SPS relative à la
construction de l'école élémentaire Marc Boch.

.....
Date de décision: 07/10/2022

Date de réception de l'accusé 11/10/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION344

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221007-2022DECISION344-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 344.pdf (99_AI-095-219502770-20221007-
2022DECISION344-AI-1-1_1.pdf)